



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 24 OCTOBRE 2016

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;
: MM. TAVERNINI, OZEN, GRENIER, GEERAERTS, STANDAERT, Echevins;
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, BANCU, CHARLIER, GROLAUX, TROTTA,
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,
SIDIS, Conseillers.
D. STAMPART, Directeur Général.

Le Bourgmestre ouvre la séance à 19h00 et excuse le retard de Monsieur MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, signale et excuse le retard ou l'absence de Monsieur SIDIS, Conseiller MR.

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- IMPLEMENTATION DE LA CIRCULAIRE "FOREIGN TERRORIST FIGHTERS"

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- PLACEMENT DE CAMERAS MOBILES

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- SORTIE DE LA COMMUNE

SEANCE PUBLIQUE

1. -1.842.073.521.1/2016 - CPAS - MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 - SERVICE ORDINAIRE - EXERCICE 2016 - POUR DECISION.-

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, se déclare satisfait du budget proposé et juge positive la gestion financière du CPAS

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, est en accord avec cette évaluation, et il souligne combien l'interprétation catastrophiste d'un contexte difficile peut amener à exagérer des impacts financiers, il s'en réjouit en voyant les montants prévus pour tout ce qui concerne les revenus de remplacements et les secours qui n'ont pas explosé comme on pouvait le craindre.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

2. -1.851.171.8 - CLASSES DE DEPAYSEMENT ET DE DECOUVERTE - PARTICIPATION DES ELEVES DES ECOLES COMMUNALES D'AISEAU-PRESLES - POUR DECISION .

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, entre en séance.

Madame GEERAERTS, Echevine, donne les explications.



Madame SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, justifie son abstention comme pour les dossiers de ce genre, en faisant remarquer que ce type d'activité ne lui paraît pas indiquée pour les classes maternelles.

Le point est admis par 18 oui et 1 abstention (Mme SMOLDERS).

Voir délibération – folio

3. 1.851.125 - POPULATION SCOLAIRE – RESULTATS DEFINITIFS DE LA RENTREE 2016 - 2017 – POUR INFORMATION .-

Madame GEERAERTS, Echevine, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

4. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

5. -2.073.532.1 – INTERCOMMUNALE – IMIO – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2016 - POUR DECISION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

6. PERSONNEL COMMUNAL – AVANTAGES – TITRES-REPAS SOUS FORME ELECTRONIQUE – VALEUR FACIALE - ANNEXE AU STATUT PECUNIAIRE - REGLEMENT – POUR DECISION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

7. -1.75 - REGLEMENT GENERAL DE POLICE – ABATTAGE ET PROTECTION DES ARBRES, DES ARBRES TETARDS ET DES HAIES – TITRE V – MODIFICATIONS – POUR DECISION

Monsieur STANDAERT, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

8. 1.811.111.3 – TRAVAUX DE REFECTION DE DIVERSES VOIRIES DE L'ENTITE A) TRAVAUX – POUR DÉCISION B) CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES - POUR APPROBATION C) MODE DE PASSATION DE MARCHÉ – POUR DÉTERMINATION D) AVIS DE MARCHÉ – POUR APPROBATION

Monsieur STANDAERT, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

9. 1.777.613 – EAUX USEES – PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 – TRAVAUX D'ÉGOUTTAGE EXCLUSIF ET TRAVAUX D'OPPORTUNITÉ, RUE ISOLÉE (PHASE 2) A AISEAU A) TRAVAUX– POUR DECISION B) CAHIER SPECIAL DES CHARGES – POUR APPROBATION C) MODE DE PASSATION DE MARCHÉ – POUR DETERMINATION D) AVIS DE MARCHÉ – POUR APPROBATION



Monsieur STANDAERT, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

10. 2.073.515.12 - ENERGIE - SALON COMMUNAL - RELATION IN HOUSE POUR LES SERVICES ÉNERGÉTIQUES AVEC IGRETEC - CONTRAT DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION HAUTE TENSION - POUR DÉCISION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, revenant sur les remarques habituelles concernant le "in house" souligne ici que dans ce cadre le in house est la solution la plus adaptée et Ensemble soutient ce choix

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, approuve ce commentaire et relève que l'intercommunale avançant les fonds, la procédure choisie est normale.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

11. 1.777.614 – PROBLEMATIQUE DES DECHETS – ARRÊTÉ « COÛT-VÉRITÉ » - APPROBATION DU TAUX DE COUVERTURE DES COÛTS EN MATIÈRE DE DÉCHETS DES MÉNAGES POUR L'ANNÉE 2017 – POUR DÉCISION.

Monsieur MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS, entre en séance.

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, se rapportant aux chiffres fournis par l'ICDI n'a aucune remarque à faire, la décision étant suffisamment motivée

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, déplore que les élus locaux n'aient aucun poids, que les communes n'ont pas le même poids dans la décision. Il admet que ce soit la loi qui fixe les règles du coût vérité mais souligne que 99% des dépenses sont simplement avancées (y compris les investissements) sans aucune autre information. Il proteste contre ce qu'il considère comme un déficit démocratique;

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

12. 1.777.614 - PROBLÉMATIQUE DES DÉCHETS - ICDI - CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNE D'AISEAU-PRESLES ET L'ICDI PORTANT SUR UN SERVICE TYPE "RESSOURCERIE" - RECONDUCTION - POUR APPROBATION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, souligne l'importance d'une telle convention et l'intérêt du service rendu. Recyclage et remise dans le circuit de la consommation par le CPAS sont des stratégies très utiles

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, s'associe à cette réflexion

Monsieur GRENIER, Echevin, met en avant l'intérêt de la mutualisation et est satisfait du fait que l'on passe à 4 ramassages possibles

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

13. -1.798 - SOUSCRIPTION DE PARTS FINANCIERES D DANS LE CAPITAL DE L'INTERCOMMUNALE POUR LES FRAIS D'EXPLOITATION POUR LA STATION DE POMPAGE DE DEMERGEMENT A LA RUE LAMBOT - POUR DECISION.-

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.



Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

14. -1.713.- IMPOSITIONS COMMUNALES.- TAXE SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES.- EXERCICE 2017.- REGLEMENT.- POUR DECISION.- (ART. 040/36303).-

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Madame SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, signale que le système doit être revu en ce qui concerne les déménagements internes à l'entité. La récupération de la puce et le transfert du compte à la nouvelle adresse est compliqué.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, rappelle les positions du groupe, signale que si l'on veut diminuer le tonnage et si l'on a une taxe de base, il s'agit d'une incohérence. Il faut mener une réflexion approfondie, tant vis à vis de l'utilisation optimale de la poubelle à puce que vis à vis du coût vérité. Le principe actuel fait que la commune reste pénalisée aussi lorsqu'elle lutte contre les dépôts clandestins. Il évoque un fonctionnement provincial différent. Il confirme le vote habituel du groupe.

Monsieur GRENIER, Echevin, informe que l'analyse faite par ICDI révèle que si on passe au kilo ce sera plus cher. Et l'on ajoute les dépôts clandestins au coût vérité...

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande qu'une analyse sérieuse soit faite et réitère sa proposition d'avoir des réunions de travail au niveau des conseillers avec les services concernés.

Monsieur CHARLIER s'associe à cette demande. Le Bourgmestre approuve l'idée et déclare que des réunions techniques seront organisées avec les conseillers qui le souhaitent.

Le point est admis par 13 oui, 6 non (Mrs CHARLIER, GROLAUX, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ et KAYA) et 1 abstention (Mr MARIQUE).

Voir délibération – folio

15. POINT SUPPLEMENTAIRE - IMPLEMENTATION DE LA CIRCULAIRE "FOREIGN TERRORIST FIGHTERS" - POUR INFORMATION

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, expose les motivations et les fondements de la demande MR sur l'organisation locale du FTF.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, communique les informations reçues du côté du CCIL. Il explique que le problème des FTF est moins crucial que la question de la radicalisation, même si la police reste très attentive à cela. Il ajoute que le projet communal sur lequel il faut mettre les priorités est celui de la lutte contre la radicalisation telle que le projet a été voté précédemment au conseil et qui se met en oeuvre avec le PCS. Il donne la parole à Monsieur VAMENTIN, Président du CPAS.

Monsieur VALENTIN, Président du CPAS, revient sur ce projet antiradicalisation, commun à Farciennes et Aiseau-Presles, intégré au PCS et qui a été déposé avec une demande de moyens auprès de la région wallonne suite à son appel à projets. Il rappelle que ce projet a été débattu précédemment au Conseil lors de son approbation préalable à son dépôt.

Voir délibération – folio

16. POINT SUPPLEMENTAIRE - PLACEMENT DE CAMERAS MOBILES - POUR INFORMATION

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, donne les explications. Il souhaite obtenir des précisions quant à l'état du dossier et aux informations obtenues par les services au cours de l'étude



Monsieur GRENIER, Echevin, répond que le dossier est techniquement complexe, au vu des multiples solutions possibles. Il a fallu beaucoup de temps pour comprendre le contexte et les variétés d'outils et d'objectifs visés. Il informe que de nombreux contacts ont été réalisés auprès des entreprises du secteur. Actuellement, la solution budgétaire et technique la plus intéressante semble le placement de deux caméras mobiles. Jouer de ces deux caméras sur 12 endroits à surveiller, avec avis du CIPP pour placement et déplacement (hauteur, sécurité...) sera un fonctionnement adéquat pour éviter un dérapage budgétaire tout en maintenant la pression sur les délinquants environnementaux. Il conclut en informant que le budget 2017 va prévoir les budgets à l'ordinaire, sans investissement propre mais avec recours à des entreprises de services spécialisées. Nous aurons aussi, dit-il, à préparer les demandes d'autorisation de placement et les garanties juridiques pour que les vues enregistrées soient opposables et légales.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, demande si l'intention est de demander un "package" complet.

Monsieur GRENIER, Echevin, répond qu'en effet la société choisie se chargera de tout, y compris des enregistrements, qui seront confiés ensuite à la police et à l'agent sanctionnateur. la société devra évidemment être elle-même agréée comme service de sécurité pour manipuler les films sans risque de diffusion ou d'utilisation inappropriées. L'ICDI a d'ailleurs lancé une réflexion sur la mutualisation de ce service.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, demande si l'on s'est renseigné à d'autres communes et quels délais sont envisageables.

Monsieur GRENIER, Echevin, répond que des partages d'expérience ont en effet été fait avec plusieurs communes proches ou plus éloignées (Hainaut, Brabant) et que la plupart ont eu des expériences négatives (choix inapproprié des caméras, difficultés d'assurer le suivi administratif ou technique...) C'est ce qui a incité à prendre son temps. Quant aux délais, le budget 2017 est prévu pour la mise en oeuvre du projet et nous nous efforcerons de renforcer le nombre des caméras en fonction des expériences initiales.

Voir délibération – folio

17. POINT SUPPLEMENTAIRE - SORTIE DE LA COMMUNE - POUR INFORMATION Madame OZEN, Echevine, intéressée par ce point se retire.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, donne les explications. Il souligne combien la dernière image laissée à nos visiteurs est négative et que la voirie, constellée de nids de poule, est dangereuse. Il rappelle que le Conseil avait donné mandat au Collège pour régler la question. Le Conseil n'a reçu aucune information, ni sur ce qui a été fait, ni sur ce qui est envisagé.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond que la négociation avec les propriétaires a échoué, suite aux jugements négatifs qui d'ailleurs ont été présentés au conseil pendant la durée du projet d'expropriation. Il explique que la subvention nous a été retirée, du fait du retard très important de la conclusion du dossier et de la mise en route du chantier. Il réaffirme la volonté de la majorité et du collège de refaire la sortie de la commune. Une réunion avec la police a eu lieu pour évoquer cela et d'autres questions. C'est une analyse de mobilité qui est nécessaire pour choisir la meilleure solution. On s'oriente vers une sécurisation et une rénovation, sans rond-point. L'objectif pour la planification est fin 2017 ou début 2018 plus probablement.

Voir délibération – folio

18. -2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2016 - POUR DECISION



Le procès-verbal de la séance publique du 26 septembre 2016 est admis par 17 oui et 3 abstentions (Mme MAHIEU, Mrs KAYA et MEDINA-MERCHAN, excusés).

Après le vote de ce point, le Bourgmestre ferme la séance publique, remercie le public et invite les conseillers à rester en place pour entamer directement la séance huis clos.

Voir délibération – folio

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 24 OCTOBRE 2016.

Par le Conseil :
Par ordre,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre-Président,

D. STAMPART

J. FERSINI

PROVINCE DE HAINAUT
Arrondissement de Charleroi



COMMUNE D'AISEAU-PRESLES
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles